Interparlementaire Unie
Belgische Groep

Compte rendu de la 150e Assemblée de l'Union interparlementaire

(Tachkent, 5-9 avril 2025)

Débat général sur l'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale

M. Peter De Roover, président de la Chambre des représentants et chef de la délégation du Groupe belge de l'UIP, a prononcé le discours suivant (traduction) lors du débat général:

« Chers collègues,

C'est pour moi un honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, dans ce magnifique pays, en tant que membre de la délégation belge. Nous sommes réunis ici pour discuter de développement social et de justice sociale, deux principes importants, justes et essentiels pour le bien-être de nos sociétés. Mais dans notre quête de progrès, il serait illusoire de croire que les pouvoirs publics pourraient ou devraient à eux seuls changer le monde du jour au lendemain.

La vision moderne du développement social, telle qu'elle est exposée dans la déclaration de Copenhague et dans les objectifs de développement durable, est ambitieuse. Aussi admirables que puissent être les objectifs poursuivis, nous devons reconnaître les limites de l'action publique ainsi que les dangers d'un interventionnisme excessif et les conséquences non voulues de politiques parfois imparfaites en dépit des bonnes intentions qui les animent.

Nous ne pouvons ignorer que de nombreuses mesures politiques du passé n'ont pas atteint les objectifs louables qu'elles poursuivaient, mais ont, au contraire, créé une dépendance, découragé l'initiative et affaibli le tissu social qu'elles entendaient pourtant renforcer.

Je dois avouer que j'ai été surpris plus d'une fois à la lecture de la note d'orientation. Il y est dit, notamment, que l'État-providence a été affaibli. Or, dans nombre de pays occidentaux, comme la Belgique, la réalité est tout autre. La part des pouvoirs publics dans le PIB - bien supérieure à 50 % en Belgique - montre que la présence de l'État dans nos vies n'a jamais été aussi forte. Malgré les énormes dépenses que cela implique, nous constatons que les rendements diminuent et que les défis, au contraire, s'accroissent : des dettes en hausse, des services publics surchargés, une criminalité présente dans les rues de nos grandes villes et un climat économique qui décourage l'esprit d'entreprise et l'autonomie. Plutôt que des gouvernements qui se désinvestissent, nous constatons une dépendance croissante dont on peut se demander si elle est durable ou souhaitable.

La note d'orientation est aussi particulièrement critique à l'égard du libre-échange et de la libéralisation de l'économie. L'un comme l'autre ont assurément leurs inconvénients - rien n'est parfait - mais dans l'ensemble, ils ont créé beaucoup de richesse et permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté. L'histoire du XXe siècle nous enseigne que les économies centralisées et planifiées ne mènent qu'à l'échec.

Dans le domaine de l'inclusion sociale aussi, nous devons nous garder des approches qui divisent au lieu de rassembler. Il faut axer les politiques sur l'égalité des chances, et non sur l'égalité des résultats.

Les pouvoirs publics ont naturellement un rôle à jouer. Il ne faut pas négliger les filets de sécurité pour les personnes en difficultés, ni les investissements publics et les mesures visant à garantir des conditions de concurrence équitables. Mais il y a aussi un moment à partir duquel l'intervention des pouvoirs publics peut être un obstacle plutôt qu'une aide. »

Commission permanente de la Démocratie et des Droits de l'homme: les adoptions internationales illégales

Lors de sa réunion du 7 avril 2025, la Commission permanente de la Démocratie et des Droits de l'homme a entendu plusieurs experts sur le thème « Adoptions internationales illégales : reconnaître et prévenir les violations des droits de l'homme ». Avec ses collègues argentin et indien, *M. Michel De Maegd (MR, Chambre*) est co-rapporteur d'une résolution sur ce thème qui sera examinée lors de la prochaine Assemblée.

Plusieurs experts et parlementaires ont apporté leur contribution aux débats. Des universitaires ont apporté leur éclairage, des victimes ont témoigné et plusieurs parlements nationaux ont formulé des propositions politiques.

Le professeur Olivier de Frouville, membre du Comité des disparitions forcées de l'ONU, a présenté brièvement le contexte historique et juridique du thème à l'examen. Il a souligné que l'adoption internationale a été pratiquée à grande échelle après la Seconde Guerre mondiale, atteignant son apogée principalement dans les années 2000. Ce n'est qu'à partir de 2010 que des personnes adoptées ont commencé à découvrir des pratiques illégales de grande ampleur, parmi lesquelles des fraudes, des faux documents et même des disparitions forcées d'enfants. Dans des pays comme la Suisse, les Pays-Bas et la Corée du Sud, des commissions de la vérité ont entre-temps été mises en place et des études publiques ont été réalisées, mais en France, le processus n'a pas encore abouti malgré des recommandations en ce sens.

M. de Frouville a rappelé les fondements juridiques que sont la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (article 21) et la Convention de La Haye, qui fixent des normes claires en matière de subsidiarité, de consentement éclairé et d'interdiction des motifs financiers dans le cadre de l'adoption. Il a précisé que l'adoption illégale allait souvent de pair avec la traite des êtres humains et les disparitions forcées, et a plaidé pour des mesures structurelles telles que la création de bases de données ADN, la mise en place de commissions de la vérité, le droit à la réparation pour les victimes et la non-application des délais de prescription pour ce type d'infraction.

Il y a eu ensuite le témoignage émouvant de *Mme Coline Fanon*, une dame d'origine guatémaltèque adoptée en Belgique. Elle a découvert en 2017 que son adoption en 1987 avait été 'facilitée' par le recours à de faux documents et qu'elle n'avait jamais été officiellement enregistrée dans son pays natal comme adoptée. Elle a été enlevée peu après sa naissance, détenue pendant 11 mois, puis vendue sous couvert d'adoption. Ses parents adoptifs ignoraient tout à fait cette situation. Elle a finalement retrouvé sa famille biologique au Guatemala, qui l'avait considérée comme disparue ou décédée depuis des années.

Mme Fanon a fondé l'organisation « Racines Perdues », active dans plusieurs pays et associée à la coopération internationale, notamment en collaboration avec des organes des Nations unies et la Conférence de La Haye. Elle a parlé du profond traumatisme dont souffrent généralement les personnes adoptées, de leur perte d'identité, du manque d'informations sur les antécédents médicaux et du risque accru de souffrance psychologique, voire de suicide. Son appel à la

coopération internationale et à des actions concrètes a été largement partagé au sein de la commission. Enfin, elle a indiqué que la Belgique avait officiellement reconnu l'existence des adoptions internationales illégales en 2024 et lancé une enquête fédérale à ce sujet.

M. Ijumba (UNICEF, Ouzbékistan) a présenté un aperçu plus large de la question, sous un angle institutionnel. Il a souligné que les adoptions internationales n'étaient pas toutes problématiques, mais qu'en l'absence d'un cadre juridique solide, le risque de pratiques abusives est bien présent. Il a insisté sur le principe de subsidiarité, selon lequel le placement familial et le recours aux familles d'accueil doivent toujours avoir la priorité sur l'adoption internationale. Il a appelé les parlementaires à exercer une surveillance sur les processus d'adoption et à renforcer les systèmes de protection sociale afin que les familles n'en arrivent pas à abandonner leurs enfants pour des raisons liées à la pauvreté.

M. Michel De Maegd (Chambre, MR), corapporteur du projet de résolution que l'UIP élaborera à ce sujet, a commenté les réformes mises en œuvre par la Belgique à l'issue d'auditions parlementaires. Il a mentionné, entre autres, la reconnaissance de l'adoption illégale en tant que pratique relevant de la traite des êtres humains, la suppression de la prescription pour la fraude à l'adoption et l'ouverture des archives aux victimes. La procédure de changement de nom a également été simplifiée et un soutien psychologique gratuit a été instauré. M. De Maegd a souligné que la résolution devait envoyer un signal fort : l'adoption illégale est une violation des droits de l'homme, les victimes doivent avoir accès à la vérité et à la réparation, et les pays doivent collaborer.

M. Sasmit Patra (Inde), également corapporteur, a explicitement fait référence au témoignage de Mme Fanon dans son intervention, et il a appelé à écouter les victimes non seulement avec la tête mais aussi avec le cœur. Il a souligné que la résolution n'était qu'une première étape et qu'elle n'aurait vraiment du poids qu'à partir du moment où elle sera mise en œuvre par les parlements du monde entier.

Une parlementaire néerlandaise a indiqué que son pays mettrait intégralement fin à l'adoption internationale d'ici à 2030, notamment sur la base d'un rapport gouvernemental qui a constaté de graves manquements dans les pratiques d'adoption au cours des dernières décennies. Une parlementaire roumaine a déclaré que, depuis 2001, l'adoption internationale n'est autorisée dans son pays que dans certaines situations familiales exceptionnelles. Des parlementaires chypriote, slovène, sud-africain et indien ont évoqué diverses initiatives législatives visant à renforcer la transparence, l'accès aux archives et la réglementation financière en matière d'adoption.

Une parlementaire ukrainienne a rappelé que des milliers d'enfants ukrainiens ont été illégalement déportés en Russie pour y être adoptés, ce qui constitue, selon elle, une pratique qui pourrait relever de la notion de crime de guerre ou de génocide culturel. Son appel à condamner l'adoption en tant qu'instrument de guerre a été largement soutenu.

Enfin, *des parlementaires australien, égyptien, danois et pakistanais* ont appelé à un changement culturel dans le domaine de l'adoption, à une intensification du partage de données au niveau international et à une collaboration avec des organisations telles qu'INTERPOL et l'UNICEF.

Résolution sur le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine

Le résultat le plus satisfaisant de l'Assemblée a probablement été l'adoption de la résolution sur la solution à deux États pour Israël et la Palestine. Après une bataille d'amendements qui a duré de deux à trois jours, la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a abouti à un texte qui n'était pas digeste pour les pays du groupe géopolitique occidental (les « Douze Plus »). Cette situation aurait d'ailleurs parfaitement pu être évitée si davantage de pays du groupe géopolitique occidental avaient été présents en commission. Pour le groupe belge, *Mmes Maaike De Vreese (Chambre, N-VA) et Annick Lambrecht (Chambre, Vooruit)* furent néanmoins constamment présentes.

Heureusement, au moment du vote du texte, le Groupe des Douze Plus fut représenté en masse. Le président de la délégation palestinienne a fait preuve de leadership pour créer une ouverture vers un retour au texte original. Ce texte avait résulté d'un compromis - certes vague - conclu entre les corapporteurs des six groupes géopolitiques. Sous l'impulsion notamment du *président du groupe belge, M. Andries Gryffroy*, il a finalement été convenu d'en revenir intégralement au texte original.

Ce fut sans nul doute le maximum qui pouvait être atteint, et le fait qu'un texte ait été adopté constitue en tout état de cause un progrès par rapport aux années précédentes, surtout après que, deux jours auparavant, l'Assemblée n'était pas parvenue à recueillir une majorité des deux tiers sur un point d'urgence concernant la situation en Israël et en Palestine (et concernant d'autres propositions).

La résolution confirme des résolutions précédentes des Nations unies et de l'UIP préconisant une solution pacifique à deux États basée sur les frontières de 1967. Elle reconnaît l'aggravation du conflit depuis le 7 octobre 2023, avec de graves conséquences humanitaires, des pertes humaines, des prises d'otages et un accès restreint aux ressources essentielles à Gaza. La résolution affirme que le conflit a des répercussions au niveau mondial et qu'il sape la coopération internationale et la paix.

Les principes clés comprennent la réaffirmation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté, la condamnation des colonies illégales, du terrorisme et de l'utilisation de la famine comme arme de guerre. Le respect du droit international et des droits de l'homme est souligné.

Les parlements du monde entier sont invités à s'efforcer de mettre en œuvre:
1. un cessez-le-feu immédiat à Gaza et la levée du blocus pour permettre la libre circulation des biens, un accès à l'aide humanitaire et la libération des otages;
2. la protection des civils, en particulier les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées;
3. un renforcement du contrôle parlementaire sur les exportations d'armes et le respect des droits de l'homme.
4. des initiatives visant à promouvoir la solution à deux États, y compris la reconnaissance tant d'Israël que de la Palestine;
5. la reconnaissance de l'État palestinien en tant que membre à part entière des Nations unies;
6. une diplomatie parlementaire facilitant le dialogue et la coopération entre parlementaires israéliens et palestiniens;
7. un soutien à des élections libres et équitables en Palestine et une surveillance de l'évolution politique dans les deux États;
8. un renforcement des capacités des parlements grâce à l'assistance de l'UIP et à la coopération internationale
9. la promotion de l'égalité des genres, de l'éducation à la paix, de l'autonomisation des jeunes et du dialogue interculturel;
10. une sécurité commune, condition préalable à une paix durable;
11. la création au sein de l'UIP d'un groupe de travail stratégique sur le Moyen-Orient, chargé de surveiller les avancées et de promouvoir le dialogue.

Résolution sur les stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits sur le développement durable

La commission permanente du développement durable a adopté une résolution soulignant que la paix et le développement durable sont indissociables. Les conflits - en particulier les conflits armés - entravent les objectifs de développement durable (ODD) et ont des conséquences durables sur les populations, l'environnement et les infrastructures. Ils provoquent notamment la pauvreté, la faim, les déplacements forcés et la destruction d'écoles, d'hôpitaux et d'infrastructures énergétiques.

C'est principalement *M. Vincent Blondel (Les Engagés), président du Sénat*, qui a participé aux travaux de cette commission.

Les principes clés de la résolution sont les suivants:
- il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable;
- il faut regretter l'absence de cadres juridiques internationaux pour traiter les dommages environnementaux causés par les guerres;
- les parlements jouent un rôle clé dans la prévention des conflits, la bonne gouvernance, la protection des droits de l'homme et l'égalité des genres;
- il est urgent de réformer les institutions mondiales, dont le Conseil de sécurité des Nations unies, afin de garantir l'équité et l'efficacité.

Les parlements du monde entier sont notamment appelés:
1. à promouvoir le respect de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
2. à promouvoir la démocratie, les droits environnementaux et la participation égale de tous les groupes de la société;
3. à mettre l'accent sur le dialogue et la résolution pacifique des conflits;
4. à soutenir l'aide humanitaire et les services essentiels dans les zones de conflit;
5. à renforcer le contrôle parlementaire des politiques liées à la paix et à la sécurité;
6. à coopérer avec les organisations de la société civile et les organisations internationales;
7. à intégrer l'action climatique et l'aide durable dans les stratégies de relance;
8. à promouvoir une prise de conscience de la paix, des droits de l'homme et de la protection de l'environnement;
9. à promouvoir des cadres juridiques relatifs aux dommages environnementaux dans les conflits armés;
10. à garantir une répartition équitable des ressources et une reconstruction inclusive;
11. à contrôler le secteur de la sécurité et à veiller à sa transparence et à sa responsabilité;
12. à veiller à ce que les droits de l'homme et les préoccupations environnementales soient prioritaires dans les processus de reconstruction et de paix.

Groupe de travail Ukraine

Mme Stephanie D'Hose (Sénat, Open VLD) a présidé le groupe de travail en l'absence de son président, M. Ali Al Nuaimi (Émirats arabes unis). Elle a fait rapport au Groupe des Douze Plus, le groupe géopolitique de 47 pays dont la Belgique fait partie. Mme D'Hose représente ce groupe au sein du groupe de travail avec M. Angelo Farrugio, président du parlement de Malte. Le texte du rapport est reproduit ci-dessous:

"Vous ne serez pas étonnés si je vous dis que le monde est vraiment sens dessus dessous depuis la dernière réunion du Groupe de travail à Genève. Cette situation a des conséquences d'abord pour l'Ukraine, mais aussi pour les activités du Groupe de travail lui-même.

En ce qui concerne le contenu de la réunion, les délégations ukrainienne et russe ont été entendues sur trois points :

1 - soutien aux regroupements familiaux ;

2 – désescalade dans les narratifs et promotion de la sécurité nucléaire ;

3 – réinvention/repositionnement du rôle du Groupe de travail face à l'évolution rapide du contexte géopolitique international.

Comme vous le savez, le Groupe de travail se concentre principalement sur le problème des enlèvements d'enfants, comme je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises aux membres des Douze Plus. C'est un problème qui me préoccupe beaucoup et à propos duquel j'ai déposé une résolution qui a été adoptée par le Sénat de Belgique.

Vous savez aussi que le Groupe de travail essaie d'agir dans l'ombre, dans la discrétion et sans faire de bruit. Nous parlons ici d'enfants confrontés à des situations très difficiles, et je suppose que vous comprendrez que je ne puisse pas évoquer les différents cas en détail.

Du côté ukrainien, on est nettement plus disposé que la Russie à proposer de nouvelles pistes pour sortir de l'impasse relative aux enlèvements d'enfants. Néanmoins, je suis convaincue que nous pourrons obtenir des résultats tangibles dans les prochains mois.

La délégation ukrainienne est cependant toujours sceptique quant à la position des Russes ; elle craint que ceux-ci ne sabotent toute tentative visant à faciliter le retour des enfants ukrainiens enlevés, même dans les cas où ne plane aucun doute.

Par ailleurs, la délégation ukrainienne a fait référence au discours du président ouzbek, dans lequel celui-ci a rappelé l'importance du respect du droit international et de la Charte des Nations unies, deux fondements majeurs et cruciaux d'une solution durable à la guerre. Les membres de la délégation ukrainienne considèrent que l'UIP et son Groupe de travail ont un rôle particulier à jouer dans la mise en place d'un cadre fondé sur le droit international.

Afin de maintenir l'élan et la dynamique au sein du Groupe de travail, la délégation ukrainienne se dit prête à se réunir plus régulièrement en Suisse.

Le Groupe de travail ne s'investit pas uniquement dans le domaine du regroupement familial ; il est aussi, dans certains cas, un interlocuteur. La délégation ukrainienne a indiqué très clairement qu'elle voulait un cessez-le-feu inconditionnel.

Last but not least, la délégation ukrainienne a invité les membres du Groupe de travail à se rendre en Ukraine à court ou moyen terme.

Le chef de la délégation russe a réitéré son scepticisme quant à la valeur ajoutée du Groupe de travail, qui fait double emploi avec des plateformes existantes qui agissent déjà en faveur des enfants confrontés à une telle situation, notamment la Croix-Rouge internationale ou la médiation du Qatar.

Il a également réaffirmé que l'Ukraine gonfle de manière disproportionnée le problème des enfants enlevés et que le nombre réel d'enfants ukrainiens déplacés est bien inférieur à celui évoqué par l'Ukraine (90.000).

Toutefois, la délégation russe était prête à revoir sa position dans l'un des cinq cas déjà présentés antérieurement par l'Ukraine. Dans un cas spécifique, la Russie n'exige plus que le père de l'enfant se rende en Russie pour un test ADN. Le test pourrait être effectué en Ukraine et une instance tierce ayant la confiance des deux parties pourrait remettre les documents et l'échantillon d'ADN à la Russie en vue d'un examen plus approfondi.

D'une manière plus générale, la délégation russe a purement et simplement remis en question la valeur ajoutée du Groupe de travail. Selon elle, ce groupe a beaucoup perdu en importance au cours des trois dernières années, car la Russie est moins isolée et a trouvé des manières plus structurelles de communiquer avec l'Ukraine et d'autres pays. La délégation russe a évoqué les négociations qui se déroulent en Arabie saoudite (pourparlers de paix avec les États-Unis et l'Ukraine), aux Émirats arabes unis (échange de prisonniers) et au Qatar (enfants enlevés). Des mots durs ont également été prononcés à propos de l'UIP, et en particulier à propos des Douze Plus, qui ignoreraient la Russie.

En ce qui concerne le dossier nucléaire, la délégation russe a clairement indiqué qu'elle s'en tenait à sa doctrine nucléaire. Il s'agit là d'une différence majeure par rapport à la dernière réunion du Groupe de travail à Genève, lors de laquelle la délégation voulait parler d'une ligne rouge à ne jamais franchir. Il est clair que le discours a totalement changé depuis la dernière réunion.

Enfin, j'ai quelques apaisements quant à la question, non encore résolue, des enfants enlevés. L'Ukraine comme la Russie sont, enfin, clairement disposées à aller de l'avant pour tenter de résoudre cette impasse persistante. Cet élément renforce le rôle et la valeur ajoutée du Groupe de travail pour l'avenir. Voilà pour la bonne nouvelle. Mais la mauvaise nouvelle, c'est que nous avons le sentiment que la Russie n'a pas l'intention de discuter d'autres questions que celle des enfants enlevés.

À la fin de la réunion, M. Ali Al Nuaimi, président du Groupe de travail, a fait savoir que les Émirats arabes unis étaient disposés à jouer un rôle dans le dossier de l'enfant enlevé pour lequel un test ADN du père peut être effectué, en invitant le père dans leur pays et en envoyant l'échantillon ADN à la Russie. Selon M. Al Nuaimi, les négociations menées par le gouvernement américain devraient permettre de dégeler fondamentalement la situation entre la Russie et l'Ukraine dans les mois à venir.

Comme je le disais en préambule de ce rapport, le monde change tous les jours, ce qui n'est pas sans conséquence sur la prévisibilité des activités du Groupe de travail. C'est pourquoi je pense que nous devrions soumettre le Groupe de travail à une nouvelle évaluation dans les prochains mois. Le groupe a d'ailleurs également décidé de se réunir en visioconférence dans les semaines à venir. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter ce rapport et de m'avoir accordé votre confiance."

Rencontre bilatérale avec le président de l'Assemblée nationale du Vietnam

Ont participé à la réunion:

- M. Tranh Man Tran, président de l'Assemblée nationale du Vietnam;
- M. Peter De Roover (N-VA), président de la Chambre des représentants;

- M. Vincent Blondel (Les Engagés), président du Sénat;
- M. Andries Gryffroy (N-VA), premier vice-président du Sénat;
- Mme Maaike De Vreese (N-VA), députée.

Les points suivants ont été discutés:

- la récente visite d'État de S.A.R. Philippe et S.A.R. Mathilde de Belgique;
- le protocole d'accord entre les parlements vietnamien et belge et la lettre d'intention de septembre 2024: mise en œuvre et suivi;
- une éventuelle suppression de l'obligation de visa pour les ressortissants belges afin d'encore renforcer les relations avec le Vietnam;
- la résolution sur l'Agent orange adoptée à la Chambre, les suites qui y seront apportées et le rôle qui sera joué par des entreprises belges d'assainissement;
- la réunion de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui a eu lieu à Cân Tho, en janvier;
- la convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer et la situation en matière de sécurité dans la mer de Chine méridionale;
- la carte jaune que la pêche vietnamienne a reçue de l'UE ;
- l'accord de protection des investissements entre l'UE et le Vietnam, que le Gouvernement bruxellois doit encore signer (dès qu'il aura été formé), et les possibilités qu'il offre en cette période de tarifs douaniers internationaux.

Réunion bilatérale avec M. Amir Ohana, président de la Knesset

Ont participé à la rencontre:

- M. Amir Ohana, président de la Knesset;
- M. Peter De Roover (N-VA), président de la Chambre des représentants;
- M. Vincent Blondel (Les Engagés), président du Sénat;
- M. Andries Gryffroy (N-VA), premier vice-président du Sénat;
- M. Michel De Maegd (MR), député.

M. Amir Ohana, président de la Knesset, explique qu'avant la guerre à Gaza, le « cercle de la paix » était en train de s'élargir. Il espère que ce sera à nouveau le cas après la guerre et lorsque les 59 derniers otages auront été libérés.

Il estime que le Hamas doit être éliminé, même s'il ne le sera peut-être jamais jusqu'au dernier de ses membres. Selon lui, il y a encore des néonazis dans le monde, mais il n'y a qu'à Gaza qu'ils sont au pouvoir. Avec le Hamas, le cycle de la violence ne s'arrêtera jamais et il y aura un deuxième et un troisième 7 octobre. Mais Israël est sur la bonne voie pour éviter cette situation.

Il évoque les accords d'Oslo et d'autres plans de paix, mais il est actuellement très sceptique quant aux intentions du Hamas et quant à la solution fondée sur la coexistence de deux États.

M. Peter De Roover, président de la Chambre des représentants, débute sa prise de parole en déclarant qu'Israël a le droit de se défendre et qu'il ne peut y avoir la moindre discussion quant au retour des otages. Il en va de même pour l'élimination du Hamas. Les attentats du 7 octobre démontrent de façon éclatante que le Hamas considère Israël comme le mal absolu.

Il faut donc trouver des moyens de réaliser ce que nous voulons tous. Mais reste à savoir à quel prix. Il fait ici référence au problème humanitaire de grande ampleur et à l'évolution de la position d'Israël dans le monde. Il ne pense pas que cette position se soit renforcée, en dépit des succès militaires d'Israël.

Les ennemis d'Israël utilisent l'impact humanitaire pour discréditer Israël. L'impact humanitaire suscite de nombreuses interrogations au sein de la communauté internationale, et pas seulement au sein de l'extrême gauche.

M. Ohana répond que le statut d'Israël a beaucoup changé dans un sens positif, même si ce n'est peut-être pas le cas en Belgique. Il indique que d'un point de vue historique, c'est en 1967 qu'Israël jouissait du plus grand respect dans le monde, après la Guerre des Six Jours. Après les attentats du 7 octobre, la popularité d'Israël a chuté. Quand il était jeune politicien, il pensait

encore que l'antisémitisme était un phénomène du passé en voie de disparition. Il s'est cependant trompé : l'antisémitisme est en forte hausse.

Il indique que depuis les succès militaires remportés contre les terroristes, son pays reçoit à nouveau plus de demandes de visites. Les pays concernés ne l'avouent pas ouvertement, mais font savoir en privé qu'ils veulent qu'Israël élimine les terroristes pour que la paix revienne. Beaucoup de ces pays pensent également qu'ils peuvent se rapprocher des États-Unis par l'intermédiaire d'Israël.

Le président de la Knesset explique que son pays se bat parce qu'il n'a pas d'autre choix et qu'il continuera aussi longtemps que cela sera nécessaire. Il cite ici Golda Meir : *« Je préfère vos condamnations à vos condoléances »*.

Il souhaite encore ajouter qu'Israël ne prend jamais les civils pour cible, contrairement au Hamas. Selon lui, si Israël pouvait séparer le Hamas de la Palestine, la guerre serait terminée au bout de 24 à 48 heures.

Lui aussi regrette sincèrement les dommages collatéraux, mais il n'y a malheureusement pas de précédent historique sans dommages collatéraux, et il se demande, d'un point de vue rhétorique, comment Israël aurait pu faire autrement.

(À noter : la rencontre a été écourtée en raison d'un rendez-vous urgent de la délégation israélienne. Les présidents belges et les autres parlementaires n'ont donc plus pu réagir.)

Rencontre bilatérale avec M. Ahmed Bin Salman Almusalam, président du Conseil des représentants du Bahreïn

Ont participé à la réunion:

- M. Ahmed Bin Salman Almusalam, président du Conseil des représentants du Bahreïn;
- M. Peter De Roover (N-VA), président de la Chambre des représentants;
- M. Vincent Blondel (Les Engagés), président du Sénat;
- M. Andries Gryffroy (N-VA), premier vice-président du Sénat;

- Mme Maaike De Vreese (N-VA), députée.

Les sujets suivants ont été abordés:

- le renforcement des relations bilatérales;
- l'absence d'ambassade de Belgique au Bahreïn (les membres belges ont expliqué que la Belgique ne dispose également que d'une seule ambassade pour l'ensemble des États baltes, pour l'Asie centrale, etc.);
- la politique en matière de tarifs douaniers du président américain, le risque de guerre commerciale et ses conséquences, et les mesures et collaborations possibles, pour en atténuer les effets;
- la position de la Belgique dans le conflit israélo-palestinien.

Rencontre bilatérale avec M. Shalva Papuashvili, président du Parlement de Géorgie

Ont participé à la réunion:

- M. Shalva Papuashvili, président du Parlement de Géorgie;
- M. Peter De Roover (N-VA), président de la Chambre des représentants;
- M. Vincent Blondel (Les Engagés), président du Sénat;
- M. Andries Gryffroy (N-VA), premier vice-président du Sénat;
- M. Michel De Maegd (MR), député;
- Mme Maaike De Vreese (N-VA), députée.
-

M. Shalva Papuashvili, président du Parlement géorgien, commence par dire qu'il apprécie le soutien reçu quant aux territoires occupés en Géorgie. Les observateurs garantissent un regard objectif, ce qui est très important puisque la région est toujours le théâtre d'incidents et même d'enlèvements.

M. Peter De Roover, président de la Chambre des représentants, annonce qu'il souhaite aborder deux thèmes, dont les territoires occupés à propos desquels son intervention pourra être brève. En effet, il est évident que la Géorgie a droit à un contrôle intégral de son territoire. Il tient par ailleurs à évoquer les pourparlers assez laborieux avec l'Union européenne et aimerait connaître le point de vue de M. Papuashvili à ce sujet.

M. Papuashvili reconnaît l'existence de difficultés qui sont également liées à la guerre en Ukraine. Il déclare qu'il existe un problème d'engagement. Huit mois après l'invasion de 2008, les relations entre la Russie et les États-Unis ont été réajustées par le président Clinton et la Géorgie a été un peu oubliée. Le mot d'ordre était un attentisme stratégique et une priorité au développement économique. Après l'invasion de l'Ukraine en 2022, il a fallu subitement fermer l'espace aérien, prendre des sanctions, fermer les frontières avec la Russie, etc.

M. Papuashvili souligne que la Géorgie n'est pas membre de l'OTAN et qu'elle ne peut s'engager purement et simplement dans cette escalade. Elle n'élude pas les sanctions, mais l'application de celles-ci nécessite des garanties de la part de l'Union européenne. M. Papuashvili pose tout haut la question de savoir si l'UE va offrir des garanties de sécurité ou des garanties économiques et y donne lui-même une réponse négative.

Il aurait aimé savoir comment son pays devrait accepter cette situation et explique que cette question était au cœur du débat politique intérieur, le gouvernement étant principalement soucieux de la paix et de la sécurité. Il tient en outre à ajouter que la résolution du Parlement européen (résolution 2025/2522(RSP) du 13 février 2025) n'arrange pas vraiment les choses ...

M. De Roover demande si, comme il l'a compris, tout cela doit être replacé dans le contexte de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

M. Papuashvili le confirme et déclare que cette question a donné lieu à un débat intérieur très tranché, chacun prenant parti pour ou contre la Russie. On en fait ici un débat sur les valeurs. Pour les partis politiques et les organisations non marchandes, il s'agit de choisir entre l'UE et la Russie. Pour nous, il s'agit de choisir entre la guerre et la paix, dit-il.

Par ailleurs, divers groupements politiques étaient actifs en Géorgie, ce qui l'amène à parler des dernières élections. Il indique que son parti a remporté 54 % des voix et que depuis douze ans déjà, l'opposition ne reconnaît pas les résultats des élections.

Un autre membre du Parlement géorgien souhaite ajouter que sept membres du Parlement européen ont exercé une pression énorme sur les observateurs du BIDDH afin qu'ils ne présentent pas de rapport positif sur le déroulement des élections. Il se réjouit que le président des observations électorales n'ait pas cédé aux pressions, sans quoi d'autres observateurs auraient pu renoncer à la mission.

M. Papuashvili estime que certains observateurs avaient politiquement intérêt à ce que les élections débouchent sur un autre résultat, car la Géorgie est devenue un thème européen. Il tient à souligner que la participation a été forte et que personne n'a été en mesure de prouver une ingérence russe dans le processus électoral ni une manipulation de celui-ci. Pourtant, l'opposition n'accepte pas le résultat électoral, sabote le Parlement et fait descendre les gens dans la rue, ce qui la marginalise.

M. Michel De Maegd (MR, Chambre) aurait aimé savoir quelles sont les perspectives d'avancées avec l'Union européenne.

M. Papuashvili répond qu'il espère que la Géorgie regagnera son importance stratégique au terme de la guerre.

Un autre membre du Parlement géorgien explique que la loi sur la transparence des ONG a finalement été adoptée par le Parlement après soixante jours et que cette loi posait problème au Parlement européen. Selon lui, ce sont l'Estonie et la Lituanie qui bloquent tout.

Il rappelle que 80 % de la population géorgienne est favorable à une adhésion à l'Union européenne. Parmi ces personnes, beaucoup ont donc voté pour son parti (*Rêve géorgien*). Toutefois, la situation se complique lorsque l'UE exerce des pressions sur des questions délicates comme les sanctions contre la Russie.

Il souhaite enfin souligner que la Géorgie présente l'un des meilleurs bilans de tous les pays candidats à l'adhésion quant au respect des critères d'adhésion (*track record*). M. Papuashvili le confirme et indique que la Géorgie a déjà bien progressé dans l'harmonisation de sa législation et que, dans trois ans, 90 % de sa législation seront harmonisés.

Rencontre avec les présidents d'assemblée d'Ouzbékistan

Les présidents de la Chambre et du Sénat rencontrent leur homologue ouzbek respectif, M. Nuriddin Ismoilov (Oliy Majlis) et Mme Tanzila Norbaeva (Sénat).

Au cours des entretiens, les thèmes suivants ont été abordés:

- la nouvelle Constitution adoptée en 2023 par l'Ouzbékistan, qui met davantage l'accent sur les droits humains et les valeurs;
- le nouveau système électoral, la moitié des parlementaires étant élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour (*first past the post*) et l'autre moitié à la proportionnelle;
- le passage d'un bicaméralisme à part entière à un Sénat plus limité en Ouzbékistan, la chambre basse étant, comme en Belgique, la seule habilitée à adopter le budget national;
- les réformes locales menées en Ouzbékistan: précédemment, les dirigeants locaux étaient des gouverneurs non élus, ils sont aujourd'hui également désignés par voie d'élection;

- une autre nouveauté du système électoral est la possibilité donnée à deux institutions supplémentaires de prendre des initiatives législatives (ce qui ne veut pas dire qu'elles ont le pouvoir d'élaborer les lois): le Sénat et les services de médiation;
- le renforcement des relations commerciales et l'absence d'ambassade de Belgique en Ouzbékistan.

Réunion bilatérale avec M. Hakob Arshakyan, vice-président de l'Assemblée nationale d'Arménie

Ont participé à la rencontre:

- M. Hakob Arshakyan, vice-président de l'Assemblée nationale d'Arménie;
- M. Peter De Roover (N-VA), président de la Chambre des représentants;
- M. Vincent Blondel (Les Engagés), président du Sénat;
- M. Michel De Maegd (MR), député.

Le processus de paix a été au centre des discussions. *M. Arshakyan* a expliqué qu'après négociations, l'accord bilatéral entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur le Haut-Karabakh a été accepté par les deux parties et a pu être signé par les deux présidents.

Cet accord n'a cependant pas encore pu être signé. Selon M. Arshakyan, l'Azerbaïdjan cherche toutes sortes d'excuses pour ne plus venir à la table des négociations. Par exemple, le pays diffuse de fausses nouvelles sur des fusillades à ses frontières. L'Union européenne et la Belgique ont soutenu l'accord et il est important qu'elles continuent à attirer l'attention sur cette avancée.

M. Arshakyan a indiqué que l'Arménie souhaite se concentrer sur le texte de l'accord et faire avancer le processus de paix étape par étape.

Outre le processus de paix proprement dit, l'initiative *« Crossroads for Peace »* a également été abordée, de même que la procédure d'obtention des visas. De nombreux hommes d'affaires dénoncent effectivement la lenteur des procédures.

Réunion bilatérale avec des parlementaires du Myanmar en exil

M. Michel De Maegd (MR, Chambre) a rencontré plusieurs parlementaires du Myanmar en exil.

M. Win Myat Aye, chef de la délégation, explique que lui et ses collègues du *Pyidaungsu Hluttaw* (« Parlement de l'Union »), parlement dissous par la junte militaire en 2021, se considèrent comme les représentants du peuple. Depuis, cela fait sept ans que le Myanmar vit sous occupation militaire, et il a en plus subi un violent tremblement de terre le 28 mars 2025.

M. Michel De Maegd (Chambre, MR) se dit très préoccupé par la situation et tient à exprimer ses sincères condoléances aux proches des victimes de la catastrophe. Il aimerait connaître la situation actuelle des parlementaires en exil.

M. Myat Aye répond qu'un tiers de la population se trouve actuellement dans une situation d'extrême pauvreté et que 3,5 millions de personnes ont été déplacées. À cette heure, la junte

militaire contrôle un tiers du territoire. Mais dans la partie qu'elle ne contrôle pas, il y a régulièrement des frappes aériennes impliquant la Russie et la Chine.

Après le tremblement de terre, les parlementaires en exil avaient proposé un cessez-le-feu temporaire. Ils n'ont d'abord reçu aucune réponse, puis de nouvelles frappes aériennes sont intervenues.

Mme Thanda, également parlementaire en exil, explique que les grandes villes sont sous le contrôle de la junte et qu'elle et ses collègues n'ont aucun accès à celles-ci pour offrir leur aide. Il faut cependant souligner un important besoin d'aide d'urgence. Il convient toutefois que l'aide financière ne tombe pas aux mains de la junte, raison pour laquelle il faut œuvrer dans l'extrême discrétion, ce qui complique les choses.

Elle ajoute que depuis le tremblement de terre, toute l'eau de la ville de Mandalay a été contaminée et que les maladies s'y multiplient. Au lieu de fournir de l'aide, la junte tue la population. Un cessez-le-feu a été annoncé le 2 avril, mais les frappes aériennes ont repris et ont fait 86 morts le 3 avril, dont des femmes et des enfants. À l'heure actuelle, les besoins les plus importants sont une aide efficace et un cessez-le-feu.

M. De Maegd demande ce que la Belgique peut faire et aimerait savoir si l'aide de l'Union européenne doit également passer d'abord par la junte.

Mme Thanda répond que l'essentiel de l'aide va en principe aux ONG en passant par la junte. Mais l'aide devrait aller directement aux ONG, ce qu'essaient de faire notamment le Japon et l'ONU. Il faudrait mettre en place une sorte de couloir pour l'aide internationale.

M. De Maegd demande des nouvelles de Mme Aung San Suu Kyi.

M. Myat Aye répond qu'elle est en relative sécurité après le tremblement de terre. Pendant son procès, les parlementaires ont eu des contacts avec elle par l'intermédiaire de ses avocats, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il ajoute qu'elle a aujourd'hui près de 80 ans, mais qu'elle est toujours aussi déterminée.